

BULLETIN PAROISSIAL DE LA LORRAINE  
FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

Nancy Metz Epinal Verdun  
Joinville

LE  
BELVÉDÈRE®

Prieuré Saint Nicolas, 60bis rue Français, 54000 Nancy

Tél : 09 53 84 61 70 Fax : 03 68 38 82 21

54p.nancy@fssp.x.fr

N° 25 — Mars 2013

LE MOT  
DU PRIEUR

« Allez à Joseph »

« Or la faim se faisant sentir en Egypte, le peuple cria vers Pharaon, demandant des vivres. Pharaon leur répondit : Allez à Joseph, et faites tout ce qu'il vous dira » (Gen. 41, 55).

Il n'est pas douteux qu'au delà du sens littéral, cette phrase de l'Écriture vise un autre Joseph, au delà du patriarche vice-roi d'Égypte, elle atteint le prince de la tribu de Juda, celui qui commanda à Dieu lui-même. La liturgie d'ailleurs utilise ce parallèle au bréviaire de la fête de saint Joseph.

« Allez à Joseph » nous dit donc le Saint-Esprit. Il est l'homme choisi de toute éternité pour être le dépositaire des trésors éternels. Le patriarche Joseph avait été choisi pour sauver l'Égypte et la terre de la famine, et tout le peuple affamé allait trouver le vice-roi pour survivre. Saint Joseph fut choisi par Dieu pour protéger sur terre Celui qui devait sauver le monde. Dans la fuite en Égypte, saint Joseph sauva le 'Salut de Dieu' ; à Nazareth par le travail de ses mains, saint Joseph procura de quoi vivre à Celui sans qui rien ne vit. Quel honneur, et quelle responsabilité !

Or c'est précisément parce qu'il a si bien su, sur terre, protéger Jésus-Christ notre Sauveur, que l'Église aujourd'hui lui demande de continuer du haut du ciel sa mission en protégeant la sainte Église, Corps mystique du Christ.

Saint Louis-Marie Grignon de Monfort le soulignait à propos de la Très Sainte Vierge : Dieu ne change pas d'avis. Il a décrété que son Fils viendrait sauver le monde par Marie et régnerait ainsi par Marie, Il veut qu'aujourd'hui encore Il règne dans les âmes par Marie et avec Marie. Nous pouvons aisément appliquer ce raisonnement à saint Joseph : Dieu a voulu confier l'Enfant-Dieu, le Christ Sauveur à saint Joseph, et aujourd'hui encore, Dieu veut que tout le Corps mystique qui est le Christ continué, soit confié à la protection de saint Joseph. C'est pourquoi ce grand saint est invoqué comme patron et protecteur de l'Église universelle.

La consécration de notre Fraternité à saint Joseph qui va être faite durant ce mois de mars, ne peut que souligner avec bonheur cette grande vérité : saint Joseph est notre protecteur spécial et le protecteur de la sainte Église, parce que Dieu l'a choisi comme protecteur spécial du Christ Jésus.

Membres de cette Église catholique, nous sommes donc confiés à saint Joseph d'une façon particulière. Sans doute serait-il bon, à ce stade, de faire une pause pour réfléchir en soi-même : quelle est la place de saint Joseph dans ma vie ? Le mois de mars commence, ne serait-ce pas l'occasion d'instaurer ou restaurer une dévotion particulière à celui qui a été choisi entre tous pour veiller sur le Christ sur terre, et sur son Église tout au long des siècles ? Mettons en application le mot d'ordre du pharaon : « **Allez à Joseph et faites tout ce qu'il vous dira** ».

**Chapelle du Sacré-Cœur**  
65, rue de Maréchal Oudinot  
54000 NANCY

**Chapelle de la Nativité de ND**  
Domaine de Ladonchamps  
Rte de Thionville (D 953)  
57140 WOIPPY

**Chapelle de l'Annonciation**  
22, avenue Irma Masson  
52300 JOINVILLE

**Chapelle du Sacré-Cœur**  
La Tranchée Docelles  
D11, direction La Baffe  
88000 EPINAL

## De l'amour de la vérité et de la haine de l'erreur chez Benoît XVI

Nous avons vu qu'à la racine du libéralisme on trouve cette volonté de ne plus condamner l'erreur et que le libéralisme a triomphé officiellement dans l'Église par la liberté religieuse, erreur fondamentale du Concile qui nie indirectement la divinité du Christ. D'où ces mots de Mgr Lefebvre : « *L'Église qui affirme de telles erreurs est à la fois schismatique et hérétique. Cette Église conciliaire n'est donc pas catholique. Dans la mesure où le pape, les évêques, les prêtres ou les fidèles adhèrent à cette nouvelle église, ils se séparent de l'Église catholique.* » (29 Juin 1976). Qu'en est-il de Benoît XVI sur ce sujet primordial de la liberté religieuse ?

Avant d'être pape, le Cardinal Ratzinger dans un document officiel affirmait avec clarté que, pour lui, les « *déclarations des Papes* » « *sur la liberté religieuse* » et les « *décisions antimodernistes* » étaient des « *dispositions provisoires* » ayant « *besoin de rectifications ultérieures* » et qui ne pouvaient donc pas être « *le dernier mot en la matière.* »<sup>1</sup> Par ce subterfuge, il allait pouvoir affirmer comme vrai et bon ce que l'Église avait condamné comme faux et mauvais. Voici ce qu'enseignait Grégoire XVI sur le prétendu droit à la liberté religieuse dans l'encyclique *Mirari vos*, en 1832 :

« *De cette source empoisonnée de l'indifférentisme, découle cette maxime fausse et absurde ou plutôt ce délire : qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience ; erreur des plus contagieuses, à laquelle cette liberté absolue et sans frein des opinions aplanit la voie, qui, pour la ruine de l'Église et de l'État, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter comme avantageuse à la religion. « Quelle mort plus funeste pour les âmes, que la liberté de l'erreur ! » disait saint Augustin.* » [...] *l'expérience nous l'atteste et l'antiquité la plus reculée nous l'apprend : pour amener la destruction des États les plus riches, les plus puissants, les plus glorieux, les plus florissants, il n'a fallu que cette liberté sans frein des opinions, cette licence des discours publics, cette ardeur pour les innovations. [...] Nous frémissons, vénérables Frères, en considérant de quels monstres de doctrines, ou plutôt de quels prodiges d'erreurs nous sommes accablés* ».

Et Benoît XVI, dans « *un excès d'impudence* », n'hésitait pas à affirmer :

« *Parmi les droits et les libertés fondamentaux enracinés dans la dignité humaine, la liberté religieuse jouit d'un statut spécial. [...] toute personne doit pouvoir exercer librement le droit de professer et de manifester individuellement ou de manière communautaire, sa religion ou sa foi, aussi bien en public qu'en privé, dans l'enseignement et dans la pratique, dans les publications, dans le culte et dans l'observance des rites. Elle ne devrait pas rencontrer d'obstacles si elle désire, éventuellement, adhérer à une autre religion ou n'en professer aucune.* »<sup>2</sup>

L'apostasie et l'athéisme seraient donc, selon Benoît XVI, un droit naturel. En ce qui concerne la religion de l'État, le pape Pie IX condamnait les deux erreurs suivantes : « *L'Église doit être séparée de l'État, et l'État séparé de l'Église* » ; « *A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes.* »<sup>3</sup> Benoît XVI, lui, professe ces erreurs : « *Le Concile Vatican II, en reconnaissant et faisant sien, avec le Décret sur la liberté religieuse, un principe essentiel de l'État moderne, a récupéré le patrimoine le plus profond de l'Église... Il a repoussé clairement la religion d'État.* »<sup>4</sup>

Pour l'Église catholique « *la liberté civile de tous les cultes jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'Indifférentisme.* »<sup>5</sup> Mais pour Benoît XVI, la « *saine laïcité* » « *garantit l'exercice de la liberté du culte* »<sup>6</sup>. Toutes ces contradictions sont choquantes mais logiques pour un libéral comme le théologien Ratzinger qui considérait « *le Syllabus de Pie IX* » et la réaction chrétienne du « *pontificat de Pie X* » « *comme une déviation.* »<sup>7</sup> Depuis Vatican II, il est normal que les évêques expriment leur joie quand une mosquée voit le jour en France, car, pour eux, « *toute personne doit pouvoir manifester de manière communautaire, sa religion ou sa foi, aussi bien en public qu'en privé...* ». Pour ces modernistes et Benoît XVI, « *le concile Vatican II a été et demeure un authentique signe de Dieu pour notre temps* » qui « *deviendra toujours plus une grande force pour l'avenir de l'Église...* »<sup>8</sup>



1.- *Osservatore Romano* du 27 juin 1990.

2.- Benoît XVI, *Journée mondiale de la paix*, 1<sup>er</sup> janvier 2011.

3.- Pie IX, n° 55 et n° 77 du *Syllabus* (catalogue des erreurs modernes annexé à *Quanta Cura*).

4.- Aux évêques et cardinaux de la Curie, O.R. 23-12-2005.

5.- Pie IX, *Syllabus*, n° 79 du catalogue des erreurs modernes annexé à *Quanta Cura*.

6.- Aux Juristes catholiques, O.R. 9.12.2006.

7.- *Il nuovo popolo di Dio*, p. 158.

8.- *La Croix*, 25 mars 2012, Aux catholiques réunis à Lourdes pour les 50 ans de Vatican II.

Mais en réalité, ce n'est pas en défendant la « dignité humaine » des sodomites ou la « liberté religieuse » des musulmans que les catholiques pourront survivre socialement ! Le Concile Vatican II a été une œuvre du diable, père du mensonge. Il est un châtement pour notre temps d'apostasie. L'avenir de l'Eglise dépend de la fin de l'imposture de Vatican II et de la mort du libéralisme dans les têtes catholiques.

« L'athéisme dans les lois, l'indifférence en matière de religion et **les maximes des catholiques libéraux** sont véritablement la cause de la ruine des États. Croyez-moi, le mal que je dénonce est plus terrible que la Révolution et la Commune. J'ai toujours condamné le libéralisme et je le condamnerai encore quarante fois si c'était nécessaire. » (Pie IX, À des pèlerins français, 18 juin 1871)

La liberté religieuse, disait Mgr Lefebvre, dans une conférence de 1977, est une « *hérésie* », en « *contradiction absolue avec les documents officiels de l'Eglise.* »

« Vous savez, on a lutté, lutté contre ce schéma [de la liberté religieuse au Concile]... il n'y a rien eu à faire ! **Parce que c'est cette déclaration-là à laquelle les francs-maçons tenaient le plus !** Et les protestants ! [...] Désormais il faut s'entendre à tout prix ! Pour s'entendre, il faut donc enlever dans l'Eglise ce qui déplaît à nos ennemis, donner à l'Eglise une attitude, un visage, qui plaise aux ennemis de l'Eglise. **Donc la première chose qu'il faut lui enlever, c'est que l'Eglise dise : - C'est moi la vérité !** Ah ! ça c'est la chose la pire : il n'y a pas de vérité, donc pas de révélation, pas de dogmes. »<sup>9</sup>

« Les papes pendant deux siècles ont lutté contre ces idées libérales parce que l'Eglise, par sa nature même, est anti-libérale. [...] **Parce que, quand l'Eglise commence à dire tant soi peu qu'on peut mettre sur le même pied qu'elle les autres religions c'en est fini de l'Eglise catholique, donc elle n'est plus à elle seule la Vérité, elle n'est plus à elle seule la source de la vertu et de la grâce ! Alors c'est absolument contre la nature même de l'Eglise,** c'est pourquoi l'Eglise n'a jamais employé le terme de "liberté" religieuse vis-à-vis de toutes les religions, mais toujours la "tolérance" religieuse. On tolère le mal, on tolère le vice, on tolère l'erreur, bien sûr, on ne peut pas tout extirper ! L'Eglise tolère, mais elle ne peut pas donner le même droit à l'erreur et à la vérité, aux vices et aux vertus, au bien et au mal, ce n'est pas possible, inconcevable ! Or, c'est à cela que veulent nous amener les libéraux. »<sup>10</sup>

Supporter et tolérer l'existence de l'erreur est une chose, mais la revendiquer comme sainte et voulue par le créateur de la nature humaine est non seulement un blasphème mais une ineptie. La politique libérale ne peut que laisser le monde dans les ténèbres et y plonger les catholiques.<sup>11</sup> Un Bref de Pie VII à Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, est éloquent à ce sujet. Le pape protestait contre la nouvelle Constitution proclamée par le Sénat qui passait sous silence les droits de la religion catholique. Le pape confie sa « *peine* », son « *tourment* », son « *accablement* » et son « *angoisse extrême* » face au 22<sup>e</sup> article de la constitution.

« Non seulement on y permet la liberté des cultes et de conscience, pour nous servir des termes mêmes de l'article, mais on promet appui et protection aux ministres de ce qu'on nomme les cultes. Il n'est certes pas besoin de longs discours, nous adressant à un évêque tel que vous, pour vous faire reconnaître clairement de quelle mortelle blessure la religion catholique en France se trouve frappée par cet article. Par cela même qu'on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l'erreur, et l'on met au rang des sectes hérétiques et même de la perfidie judaïque, l'Epouse sainte et immaculée du Christ, l'Eglise hors de laquelle il ne peut y avoir de salut. En outre, en promettant faveur et appui aux sectes des hérétiques et à leurs ministres, on tolère et on favorise non seulement leurs personnes, mais encore leurs erreurs. C'est implicitement la désastreuse et à jamais déplorable hérésie que saint Augustin mentionne en ces termes : « Elle affirme que tous les hérétiques sont dans la bonne voie et disent vrai. Absurdité si monstrueuse que je ne puis croire qu'une secte la professe réellement. » (29 avril 1814)

Cette « *absurdité si monstrueuse* » est « *professée* » par l'Eglise conciliaire. En effet, Benoît XVI a « béatifié » un certain Jean Paul II qui, en visite à la communauté calviniste de Taizé, déclarait : « *Vous aiderez tout ce que vous rencontrerez à être fidèles à leur appartenance ecclésiale qui est le fruit de leur éducation et de leur choix de conscience, mais aussi à entrer toujours profondément dans le mystère de communion qui est l'Eglise dans le dessein de Dieu.* »<sup>12</sup> A l'époque de Pie VII, il n'était « *pas besoin de longs discours* » pour saisir la monstruosité de cette assertion, mais à l'époque de Benoît XVI des livres entiers ne suffisaient plus ! « *Quand le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il la foi sur terre ?* »

(à suivre) **Abbé Olivier Rioult**

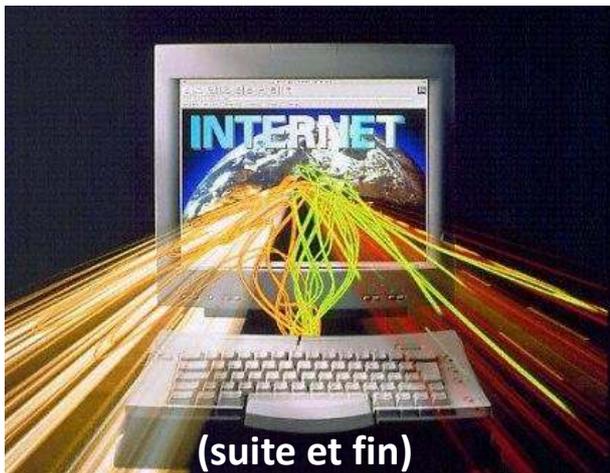
9.- La Croix, 25 mars 2012, Aux catholiques réunis à Lourdes pour les 50 ans de Vatican II.

10.- Conférence du 10 octobre 1977.

11.- Conférence du 15 mars 1976.

12.- Louis Veuillot, *L'Univers*, 3 novembre 1876. « *Le droit commun et le droit canonique coexistent dans les mêmes rapports que la religion naturelle et la religion révélée. Abandonner la seconde, c'est d'abord la détruire, et ensuite, dans un délai très court, c'est ruiner la première. Que le droit canonique succombe, le droit commun n'en aura plus pour longtemps. Il n'y aura plus de droit du tout, sinon le droit rudimentaire et brutal de la force, qui bientôt lui-même ne sera plus un droit. Voilà ce que le catholique libéral paraît ne pouvoir comprendre, quand il s'acharne à tout réduire au droit commun pour la sauvegarde de l'Eglise, dernier et suprême rempart de la société.* »

13.- *Doc. Cath.*, n° 1927 du 02/11/1986, p. 947.



**Internet est partout. Inventé par des scientifiques comme un moyen de communiquer, il a, par ce biais, gagné la faveur de tous pour ensuite envahir toutes les activités humaines au point qu'aujourd'hui, certains en parlent comme d'un mode de vie.**

**Il est, de fait, de plus en plus difficile de s'en passer. Mais, même si la question de l'avoir ou non ne se pose plus vraiment, il ne faudrait pas pour autant s'y habituer au point de ne plus être conscient de ses dangers et inconvénients.**

### **Internet et vie spirituelle**

En premier lieu, il faut dénoncer l'accès facile à toute sorte de pornographie que procure internet. Avant, ce genre de chose était certes déjà disponible, mais il fallait pour cela se rendre discrètement dans des magasins spécialisés ou acheter « publiquement » chez le buraliste. Cela était assez dissuasif et éloignait l'occasion de péché. Le temps nécessaire, le risque de se faire surprendre suffisaient souvent à empêcher de passer à l'acte. Aujourd'hui, quelques clics sur internet suffisent pour s'ouvrir l'accès à toutes ces perversions en toute discrétion. Cette facilité et l'exposition à ces choses qui s'ensuit causent de grands ravages dans les âmes. Tout prêtre qui exerce le ministère du confessionnal vous le confirmera. Le vice de la luxure a toujours été, hélas, l'un des plus répandus ; Internet en favorise aujourd'hui la prolifération, avec l'avilissement des âmes et les risques de damnation qui en découlent.

Il faut ensuite mentionner les péchés contre la charité si souvent commis sur les forums de discussion : jugements téméraires, propagations de rumeurs, médisances ou calomnies. Tout cela semble inhérent à ce mode de communication et cause du tort au prochain et à soi-même.

Terminons en évoquant aussi le temps perdu sur internet souvent au détriment du devoir d'état. Combien de fois ne se connecte-t-on pas sur la toile pour quelques minutes qui deviennent rapidement des heures ? Cela est suffisamment fréquent pour nous puissions qualifier internet de chronophage. Ce phénomène peut aller jusqu'à l'addiction soignée médicalement.

### **Conclusion**

Il faut maintenant tirer les conséquences de cette étude des inconvénients et dangers d'internet. Négliger de la faire ou refuser d'en tenir compte serait manquer de prudence. Prenons garde que la nécessité ou nous nous trouvons parfois d'utiliser internet et donc de l'avoir à notre disposition fasse que nous nous y habituions au point d'oublier que son usage n'est pas sans danger. La Bible nous invite à veiller et prier pour ne pas entrer en tentation. Une telle vigilance doit s'exercer par rapport à internet.

La plus importante précaution recommandée tant par le ministère de l'éducation que par les évêques américains, est de limiter l'accès à internet à des lieux publics de la maison. Le fait, qu'à tout moment, quelqu'un peut passer et voir ce qui est consulté sur l'ordinateur oblige à faire attention à ce qu'on regarde. Concrètement, cela veut dire que l'accès à internet est limité à tel ou tel ordinateur en n'installant pas le réseau Wifi ou, du moins, en en maintenant secret le code d'accès. Une telle précaution est particulièrement nécessaire dans les familles et relève du devoir des parents de protéger leurs enfants de la corruption du monde. Dans le même esprit, on évitera les portables avec accès à internet.

Ensuite, on n'oubliera pas que la possession d'internet est justifiée par une certaine nécessité. On évitera donc d'y avoir recours sans un motif valable et de s'y attarder sans raison. L'usage récréatif d'internet n'est pas sans inconvénients. Ne laissons pas non plus nos adolescents s'habituer à faire leur devoir sur internet. Rappelons-nous les inconvénients de son usage pour la vie intellectuelle que nous avons soulignés précédemment.

On évitera aussi la fréquentation assidue et la participation aux forums, fussent-ils de discussion sur des sujets « catholiques ». Il est bien rare d'y trouver des informations vraiment utiles et édifiantes. Par contre, ils sont l'occasion, nous l'avons dit plus haut, de bien des fautes contre le prochain et d'une grande perte de temps.

Enfin, n'utilisons pas les réseaux sociaux, si ce n'est peut-être pour garder le contact avec des personnes déjà connues par ailleurs. En se faisant des amis par internet, on s'expose à biens des déconvenues et dangers. N'oublions pas qu'il y a des nombreux prédateurs sur la toile, prêts à prendre avantage de nos manques de prudence.

Ces précautions pourront paraître exigeantes et exagérées. Il est, pourtant, difficile de nous prémunir contre les dangers d'internet sans les mettre en pratique. Agissons en homme prudent ayant premièrement à cœur notre épanouissement spirituel dans le service et l'amour de Dieu, et n'hésitons pas pour cela à fuir tout se qui s'y oppose. « Si ton œil est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette le loin de toi, nous exhorte Notre-Seigneur, il vaut mieux pour toi entrer dans la vie avec un seul œil, que d'être jeté, ayant deux yeux, dans la géhenne du feu. » (Mat. 18, 9) Combien plus ce conseil doit-il s'appliquer à internet bien moins nécessaire pour nous que l'usage d'un œil !

*Abbé François Castel*



**DENIER DU CULTE** Merci pour votre soutien si nécessaire - Des enveloppes sont à votre disposition - Le prieuré est habilité à délivrer des reçus fiscaux.

Le carême est le moment habituel où l'Eglise rappelle à ses fidèles le devoir du denier du culte, lequel sert à subvenir aux frais des lieux de culte et de l'apostolat. Quelques questions-réponses peuvent aider à y voir clair.

**Dans le nouveau Testament, voit-on une aide au culte ?**

Saint Paul - entre autres - en parle très précisément dans la 1<sup>ère</sup> épître aux Corinthiens : « Ne savez-vous pas que les ministres du culte vivent du culte, et que ceux qui officient à l'autel doivent vivre de l'autel ? » (I Co IX,13)

**Quelle est l'ordre de grandeur du denier du culte ?**

Pour les personnes les plus pauvres, L'Eglise dit actuellement que leur participation doit être au moins d'une journée de salaire. Mais en ce domaine, que l'on laisse parler son cœur et sa générosité. « Dieu aime celui qui donne avec joie ».

**Donner à un monastère ou à des œuvres dispense-t-il du denier du culte ?**

Les dons faits à des œuvres caritatives sont de l'ordre de la Charité (Rom. XV ; 1 Cor XVI) ; le denier du culte est de l'ordre de la justice. Ce n'est pas la même chose et l'un ne remplace pas l'autre. Ce qui est de l'ordre de la justice fonde une obligation : « ceux qui officient à l'autel **doivent** vivre de l'autel ». Il y a donc un devoir pour les fidèle de faire vivre les œuvres dont ils bénéficient, de donner là où ils reçoivent les bienfaits spirituels.

<b>SEMAINE SAINTE</b>	<b>Nancy</b>	<b>Metz</b>	<b>Joinville</b>
<b>Jeudi Saint</b>	18h30 : Confessions 19h30 : Messe suivie de l'adoration jusqu'à Minuit	18h30 : Confessions 19h30 : Messe suivie de l'adoration jusqu'à Minuit (confessions pendant la cérémonie)	18h30 : Confessions 19h30 : Messe suivie de l'adoration jusqu'à 23h00
<b>Vendredi Saint</b>	15h00 : Chemin de Croix suivi de confessions 18h30 : Fonction liturgique (confessions pendant la cérémonie)	15h00 : Chemin de Croix suivi de confessions 18h30 : Fonction liturgique suivie de confessions	16h00 : Confessions 17h00 : Chemin de Croix 18h00 : Fonction liturgique
<b>Samedi Saint</b>	21h00 : Confessions 22h00 : Vigile pascale Messe de la résurrection	21h00 : Confessions 22h30 : Vigile pascale Messe de la résurrection	21h00-22h00 : Confessions 22h30 : Vigile pascale Messe de la résurrection

# Avis à la Jeunesse de Lorraine

*Comment profiter de l'histoire, mieux comprendre les enjeux politiques,  
pénétrer le fond de la psychologie humaine pour approfondir et vivre de la vraie spiritualité ?  
Comment être toujours plus chrétien dans un monde qui l'est de moins en moins ?*



Rendez-vous : Mercredi 13 mars 2013, à 19h30, chapelle de Nancy (65, rue du M<sup>ch</sup> Oudinot). Repas tiré du sac à 20h30.

« Suis-je un pleutre ? Il me semblait que non. Je me suis lancé sous les bombardements dans la steppe nue. Je n'ai pas hésité à prendre un chemin qui était truffé, nous le savions, de mines anti-chars. J'ai su garder mon sang froid lorsque j'ai tiré ma batterie de l'encercllement et je suis retourné sur les lieux pour ramener un camion endommagé. **Alors, pourquoi maintenant est-ce que je n'attrape pas l'un de ces hommes-rats ? Pourquoi est-ce que je ne lui cogne pas sa petite gueule rose sur l'asphalte noir ?** Il est trop petit ? Bon attaquons-nous aux plus âgés. Non... Quand nous étions au front, nous disposions d'une sorte de conscience supplémentaire (peut-être trompeuse) qui nous confortait : était-ce la conscience de ne faire qu'un avec notre armée ? D'être employé ? De faire son devoir ? Ici, rien de tout cela ne nous est donné. Il n'y a pas de règlement. Et c'est à tâtons qu'il nous faut tout découvrir. Je me lève et me tourne vers leur aîné, le caïd. Tout ce qu'on nous a pris s'étale devant lui, au second étage, près de la fenêtre. Les enfants-rats n'en ont pas mis la moindre miette dans leur bouche. Ils ont de la discipline. [...] »

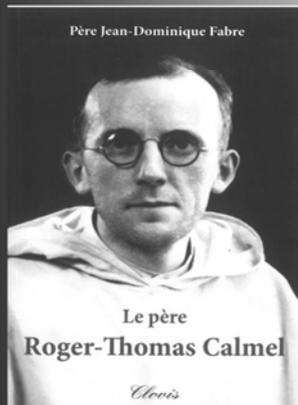
(Soljenitsyne, « Archipel du goulag I, 384-387)

## CONFÉRENCE

DU PÈRE JEAN-DOMINIQUE

*Le père Calmel*

*Un pionnier de la résistance catholique*



**Dimanche 17 mars 2013**

**A 16 heures à la Chapelle  
du Sacré-Cœur de Nancy**

Entrée libre

*Le père Roger-Thomas Calmel,  
par le père Jean-Dominique  
Clovis, 2012*

« La biographie que l'on va lire nous fait parcourir, avec les yeux de ce grand dominicain, les terribles tempêtes de son temps : les suites de la Grande Guerre, la condamnation de l'Action française, la guerre d'Espagne, l'essor du néo-modernisme, le drame de l'Algérie, le concile Vatican II et les chambardements qui le suivirent, la réforme liturgique de 1969, les choix douloureux mais nécessaires de la fidélité.

Une grande âme apparaît au fil de ces pages. [...] »

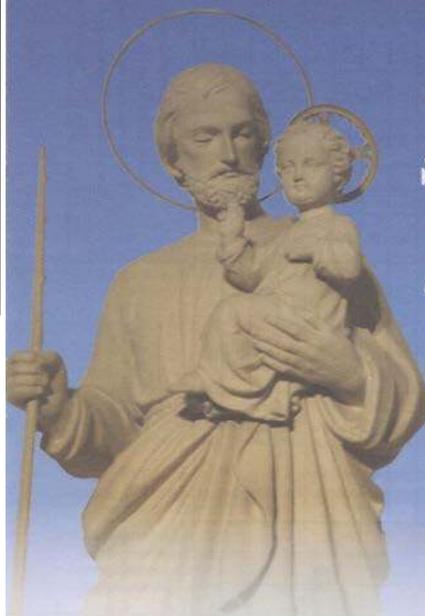
Stand de livres et dédicace à la fin de la conférence

Chapelle du Sacré-Cœur, 65 rue du Maréchal Oudinot  
54000 Nancy

Tél: 09 53 84 61 70

## Pèlerinage de Pentecôte 2013

De Chartres à Paris



*Allez  
à Joseph !*

**Les 18, 19, 20  
mai 2013**

**Renseignements :** C. Even, 03 87 65 85 64

**Inscriptions :** <http://www.pelerinagedetradition.com/>  
(réduction de 10% sur les inscriptions avant le 30 avril)

**Inscriptions pour le car :** C. Billecocq, 06 74 90 23 38



Association «Pèlerinages de Tradition»  
20, rue Gerbert - 75015 Paris - Téléphone 01 55 43 15 60 - Fax 09 81 70 40 51  
courriel : pele.trad@wanadoo.fr - site : <http://pelerinagesdetradition.com>

**18 19 20 Mai 13**

# QUELQUES NOUVELLES DU PRIEURE

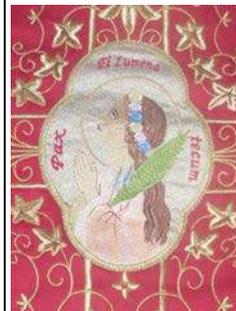
A Cheniménil, Les travaux de la **nouvelle chapelle d'Epinal** avancent bien. Nous espérons pouvoir emménager dès le mois d'avril. M. l'abbé de Cacqueray nous fera l'honneur de venir l'inaugurer solennellement au mois de mai.



A la fin du mois de janvier, les élèves de l'école Sainte Philomène nous gratifient d'un spectacle de Noël qui rencontre un grand succès. Bravo aux artistes, et félicitations aux organisatrices, institutrices et musiciennes pour cette après-midi récréative.



Monsieur l'abbé Brucciani remercie vivement tous ceux qui se sont cotisés pour lui offrir à l'occasion de son départ de Lorraine un magnifique ornement en l'honneur de saint Philomène.



**EPHEMERIDES DE MARS 2013**

		<b>NANCY</b>	<b>METZ</b>	<b>JOINVILLE</b>	<b>EPINAL</b>
Ven. 1	De la férie <b>1<sup>er</sup> vendredi du mois</b>	18h30 Messe			
Sam. 2	De la férie <b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	17h15 Heure sainte 18h30 Messe	17h30 Heure sainte 18h30 Messe	11h00 Messe	
Dim. 3	<b>3<sup>ème</sup> Dimanche de Carême</b>	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue 10h00 Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe lue
Lun. 4	De la férie	18h30 Messe			
Mar. 5	De la férie	18h30 Messe			
Mer. 6	De la férie	18h30 Messe	<b>PAS DE MESSE</b>		
Jeu. 7	De la férie	11h15 Messe 18h30 Messe			
Ven. 8	De la férie	18h30 Messe			
Sam. 9	De la férie	18h30 Messe	18h30 Messe		
Dim. 10	<b>4<sup>ème</sup> Dimanche de Carême</b>	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue 10h00 Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe lue
Lun. 11	De la férie	18h30 Messe			
Mar. 12	De la férie	18h30 Messe			
Mer. 13	De la férie	18h30 Messe	18h30 Messe		
Jeu. 14	De la férie	11h15 Messe 18h30 Messe			
Ven. 15	De la férie	18h30 Messe			
Sam. 16	De la férie	18h30 Messe	18h30 Messe		
Dim. 17	<b>1<sup>er</sup> Dimanche de la Passion</b>	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue 10h00 Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe lue
Lun. 18	De la férie	18h30 Messe			
Mar. 19	Saint Joseph	18h30 Messe	18h30 Messe		
Mer. 20	De la férie	18h30 Messe	<b>PAS DE MESSE</b>		
Jeu. 21	De la férie	11h15 Messe 18h30 Messe			
Ven. 22	De la férie	18h30 Messe			
Sam. 23	De la férie	18h30 Messe	18h30 Messe		
Dim. 24	<b>2<sup>ème</sup> Dimanche de la Passion</b>	10h30 Confessions 11h00 Bénédiction des Rameaux et Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Bénédiction des Rameaux et Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Bénédiction des Rameaux et Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe lue
Lun. 25	Lundi saint	18h30 Messe			
Mar. 26	Mardi saint	18h30 Messe			
Mer. 27	Mercredi saint	18h30 Messe	<b>PAS DE MESSE</b>		
Jeu. 28	Jeudi saint	<b>Voir le tableau page 7</b>			
Ven. 29	Vendredi saint				
Sam. 30	Samedi saint				
Dim. 31	<b>Dimanche de Pâques</b>	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	<b>PAS DE MESSE À 9H00</b> 10h00 Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée